

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOUDE CAUSTIQUE LIQUIDE 30%

Version 4.0 Date d'impression 02.02.2024

Date de révision 01.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SOUDE CAUSTIQUE LIQUIDE 30%

UFI : W2KM-708H-M008-FA4J

Numeró UFI notifié en : L'Autriche, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Croatie,

Irlande, Islande, Lituanie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège,

le Portugal, Suède

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à

cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne

sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG

Elsässerstrasse 231

CH 4002 Basel

 Téléphone
 : +41 (0)58 344 80 00

 Téléfax
 : +41 (0)58 344 82 08

 Adresse e-mail
 : doku@brenntag.ch

Personne : Abteilung Produktsicherheit

responsable/émettrice

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8032 ZÜRICH

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1		H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314

Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la Intervention P301 + P330 + P331

bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA P303 + P361 + P353

> PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements



contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P390 Absorber toute substance répandue pour

éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

· hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réagit violemment au contact de l'eau. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réagit violemment au contact de l'eau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Classification
(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Composants dangereux

Concentration
[%]

Classe de danger /
Catégorie de danger

Mentions de danger

hydroxyde de sodium



: 011-002-00-6 No.-Index H290 >= 25 - <= 30 Met. Corr.1 No.-CAS : 1310-73-2 Skin Corr.1A H314 No.-CE Eye Dam.1 H318 : 215-185-5

: 01-2119457892-27-xxxx No. enr. Limite de concentration

REACH EU

spécifique Skin Irrit. 2; H315 0.5 - < 2%Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Skin Corr. 1A; H314 >= 5 %

Skin Corr. 1B; H314

2 - < 5%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours 4.1.

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de

> la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec

les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les

urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne

jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS

faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.2.

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas

d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Produits de combustion

dangereux

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de

produits de pyrolyse toxiques.

: La formation de fumées caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des

pompiers

Méthodes spécifiques

d'extinction

Conseils supplémentaires :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.Porter un vêtement de protection adéquat

(combinaison complète de protection)

Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un

équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas

respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver



dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Polyéthylène.

Polypropylène; Chlorure de polyvinyle; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Zinc. Cuivre

Indications pour la : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

protection contre

l'incendie.

l'incendie et l'explosion

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne)

: 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles



7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

particulière(s) vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Fraction inhalable. Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):, Fraction inhalable. 2 mg/m3

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL), Fraction inhalable. 2 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre

respiratoire.



Protection respiratoire conforme à EN 141.

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de

respiration indépendant de l'air ambiant.

Type de filtre : P2 filtre

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.

La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le

produit / la préparation

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements étanches



Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide

État physique liquide

Couleur incolore

Odeur inodore

Seuil olfactif Non applicable

: -17 °C Point/intervalle de fusion

solution 25%

0°C

solution 30%

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit est un liquide, voir section 9.2.

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Non applicable

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Non applicable

Température de décomposition

Donnée non disponible

Température de

décomposition auto-accélérée

(TDAA)

: Donnée non disponible



pH : 14 - 15

Concentration: 100 % Méthode: (calculé)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 1090 g/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: 238 g/l(20 °C)

Solvant: méthanol Basé sur la substance pure.

139 g/l(20 °C)

Solvant: Ethanol

Basé sur la substance pure.

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Ce produit est une substance inorganique

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : négligeable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,274 g/cm3 (20 °C)

solution 25%

env. 1,34 g/cm3 (20 °C)

solution 30%

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Inflammabilité (liquides) : incombustible

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : Non applicable

80000001437 / Version 4.0 10/23 FR



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux Réactions aux métaux

non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène.

Réagit exothermiquement avec l'eau. Réagit

exothermiquement avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

800000001437 / Version 4.0

Matières à éviter : Matières à éviter: Acides. Métaux légers, Alcools, Hydrocarbure

halogéné.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : Hydrogène

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

nnées pour le pr	oduit
	Toxicité aiguë
	Oral(e)
	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
	Inhalation
	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
	Dermale
	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement

11/23



	CLP.	
	Irritation	
	Peau	
Résultat	: Classifié selon la méthode de calcul du	règlement CLP.
	Yeux	
Résultat	: Classifié selon la méthode de calcul du	règlement CLP.
	Sensibilisation	
Résultat	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
	Effets CMR	
	Propriétés CMR	
Cancérogénicité	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
Mutagénicité	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
Toxicité pour la reproduction	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
	Toxicité pour un organe cible spécifique	9
	Exposition unique	
Remarques	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
	Exposition répétée	
Remarques	: Non classé, sur la base des méthodes d CLP.	de calcul du règlement
	Autres propriétés toxiques	
	Toxicité à dose répétée	
	Donnée non disponible	
	Danger par aspiration	
	Non applicable,	
Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
	Toxicité aiguë	
	Oral(e)	
	Des de despése velides disperibles	

Pas de données valides disponibles.



Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

Pas de données valides disponibles.

Irritation

Peau

Résultat Très corrosif (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

Yeux

Résultat effets corrosifs (Lapin; Substance d'essai: solution 10%) (OCDE

ligne directrice 405)Équivalent ou similaire à la ligne directrice de

I'OCDE

Sensibilisation

Résultat non sensibilisant(e) (Humain) (Aucune directive n'a été

appliquée)Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas

révélé de propriétés sensibilisantes.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité Pas de références expérimentales disponibles pour la

cancérogénicité.

Mutagénicité Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

: Ne doit pas altérer la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

800000001437 / Version 4.0 13/23 FR



Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de

perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de

perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
Toxicité aiguë		
	Poisson	
CL50	: 125 mg/l (Gambusia affinis; 96 h) (A appliquée)	Aucune directive n'a été
CL50	145 mg/l (Poecilia reticulata; 24 h) (/ appliquée)	Aucune directive n'a été
Toxi	icité pour la daphnie et les autres invertébr	rés aquatiques
CE50	: 40,4 mg/l (Ceriodaphnia (puce d'eau été appliquée)	u); 48 h) (Aucune directive n'a
	algue	
	: Donnée non disponible	

12.2. Persistance et dégradabilité



Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
	Persistance et dégradabilité	
Persistance		
Résultat	: Donnée non disponible	
Biodégradabilité		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
	Bioaccumulation	

pas aux substances inorganiques.

: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Résultat

Composant:		hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
		Mobilité	
Eau	:	Bon soluble dans l'eau.	
Air	:	non volatile	
Sol	:	Faible potentiel d'adsorption (basé s substance).	sur les propriétés de la

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le	produit	
	Résultats des évaluations PBT et v	PvB
Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.		
Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
	Résultats des évaluations PBT et v	PvB
Résultat	: Les critères PBT et vPvB de l'Anne ne s'appliquent pas pour les substa	// / / / / / / / / / / / / / / / / / /



12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation

endocrinienne pour l'environnement.

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

Potentiel de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation

endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
Information écologique supplémentaire		
Résultat	 Effets nocifs sur les organismes aqua valeur du pH. Généralement une neutralisation est r déversement des eaux usées dans les Ne pas déverser dans les eaux de sui 	nécessaire avant le s stations d'épuration.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux

déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur

contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets Un numéro de code déchet selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) ne peut être défini pour ce produit. Cette attribution est dictée par l'utilisation prévue du produit par l'utilisateur final. Le code déchet est établi en consultation avec l'entreprise d'élimination, par exemple:

Brenntag Schweizerhall SA

Lohnmatte 1

4573 Lohn-Ammannsegg

Suisse

Téléphone: +41 58 344 84 00

infolohn@brenntag.ch



Numéro européen d'élimination des déchets Un numéro de code déchet selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) ne peut être défini pour ce produit. Cette attribution est dictée par l'utilisation prévue du produit par l'utilisateur final. Le code déchet est établi en consultation avec l'entreprise d'élimination, par exemple:

Brenntag Schweizerhall SA

Lohnmatte 1

4573 Lohn-Ammannsegg

Suisse

Téléphone: +41 58 344 84 00

infolohn@brenntag.ch

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION RID : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C5; 80; (E)

d'identification du danger; Code de

restriction en tunnels)

RID-Classe :

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C5; 80

d'identification du danger)

IMDG-Classe : 8

(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II RID : II IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non Dangereux pour l'environnement selon RID : non Polluant marin selon le code IMDG : non



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. Point nº:, 75; Listé

Point n°:, 3; Listé

Directive EU.

2012/18/EU (SEVESO

III) Annexe I

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

CPID : 274028-89

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 détermineé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques:

Annexe : Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses

Autres réglementations : Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes

travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 5 et 6 Ordonnance

du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes

(822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de

moins de 18 ans.

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2



UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 2 %; Défriser les cheveux: Utilisation générale; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

pH < 12,7.; régulateur de pH pour dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 4,5 %; Défriser les cheveux: Utilisation professionnelle; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

pH < 11.; Utilise comme régulateur de pH autre que pour dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 5 %; Solvant clou cuticule; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

État actuel de notification hydroxyde de sodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	215-185-5
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	97-1-136
KECI (KR)	OUI	KE-31487
ENCS (JP)	OUI	(1)-410
ISHL (JP)	OUI	(1)-410
NZIOC	OUI	HSR001547
INSQ	OUI	
IECSC	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	2815.11
TH INV	OUI	2815.12
TH INV	OUI	55-1-01354
PHARM (JP)	OUI	



AU AIICL OUI

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

des substances

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS (JP) Japon. Liste des lois Kashin-Hou

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

IECSC Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP) Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR) Corée. Inventaire des produits chimiques existants

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé

dose minimale avec effet observé

NDSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure



des substances

NLP ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé

NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

NZIOC Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

LEP limite d'exposition professionnelle
ONT INV Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP) Japon. Liste des pharmacopées

PICCS (PH) Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances

chimiques

PNEC concentration prédite sans effet

N° REACH Autor. REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ConsDemAutor.

N° UK REACH Autor. UK REACH - Numéro d'autorisation

N° UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes

ConsDemAutor. d'autorisation

UK REACH-Reg.NoUK REACH Registration Number

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC substance extrêmement préoccupante

TCSI Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants

TH INV Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

TSCA USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de

réaction complexes ou matières biologiques

VN INVL Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références

bibliographiques et sources de données

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour

la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de

la combinaison de méthodes de calcul et si possible de

données de test.

Informations de

formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les



conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos

connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

